

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 3 octobre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 33
Nombre de procurations : 01
Nombre de conseillers votants : 34
Date de convocation : 27 septembre 2016
Date de publication : 11 octobre 2016

Conseillers présents : M. Jean-Marie SERMIER, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Mme Isabelle MANGIN, M. Philippe JABOVISTE, M.
Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, M. Pascal
JOBÉZ, Mme Sylvette MARCHAND, Mme Frédérique DRAY, M. Sevin KAYI, M. Jean-
Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE,
M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme Nathalie JEANNET,
Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Claire
BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Isabelle VOUTQUENNE, Mme Esther SCHLEGEL,
M. Mathieu BERTHAUD, Mme Laetitia CUSSEY, M. Alexandre DOUZENEL, M. Gilbert
CARD, Mme Françoise BARTHOULOT, M. Ako HAMDAR, Mme Phanie BOUVRET,
Mme Sylvie HEDIN, M. Jean BORDAT

Conseillères absentes ayant donné procuration :
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Catherine DEMORTIER (jusqu'à DCM 16.03.10.123)
Mme Isabelle DELAINE à M. Jean-Baptiste GAGNOUX

Référence

N° 16.03.10.131

Commission

Aménagement de la Ville

ObjetAcquisition d'un chemin
piétonnier**Secrétaire de séance**

Philippe JABOVISTE

RapporteurCatherine NONNOTTE-
BOUTON**Conseillers absents en cours de séance** :

M. Sevin KAYI (DCM 16.03.10.102) ; Mme Frédérique DRAY (DCM 16.03.10.103) ;
Mme Phanie BOUVRET (DCM 16.03.10.103-133-134-135-136-137-138-139) ; M.
Daniel GERMOND (DCM 16.03.10.104-125-126) ; M. Jean-Philippe LEFÈVRE (DCM
16.03.10.105) ; Mme Isabelle MANGIN (DCM 16.03.10.106-107) ; Mme Sylvette
MARCHAND (DCM 16.03.10.106-107) ; M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM
16.03.10.107-133-134-135-136) ; Mme Nathalie JEANNET (DCM 16.03.10.109-
110-111) ; M. Gilbert CARD (DCM 16.03.10.109-114-115-116-117) ; M. Jean-
Pascal FICHÈRE (DCM 16.03.10.110) ; M. Mathieu BERTHAUD (DCM
16.03.10.111) ; M. Jacques PÉCHINOT (DCM 16.03.10.112-113-114-115-116) ;
M. Stéphane CHAMPANHET (DCM 16.03.10.117-118-119-120-121) ; Mme
Françoise BARTHOULOT (DCM 16.03.10.122-123-124-125-126) ; Mme Laetitia
CUSSEY (DCM 16.03.10.125-126-127-128-129-130) ; M. Jean-Claude WAMBST
(DCM 16.03.10.128-129-130-131) ; M. Jean BORDAT (DCM 16.03.10.132) ; Mme
Sylvie HEDIN (DCM 16.03.10.133-134-135-136-137-138-139)

Depuis de nombreuses années, un chemin piétonnier relie la rue du Docteur Roch au chemin de halage du canal du Rhône au Rhin. A l'occasion d'une opération d'entretien, il a été constaté que ce passage ne dépendait pas du patrimoine de la Ville de Dole, comme le laissait entendre son usage, mais appartenait selon la documentation cadastrale à un riverain, aujourd'hui décédé.

Après recherches et avec le concours d'un notaire dolois, il a été mis en évidence le fait que ce passage appartenait à son origine à un ensemble de colotis, mais qu'il avait été attribué sans doute par erreur à l'un d'entre eux, Monsieur et Madame Jules GUILLAUME, riverains évoqués ci-avant, lors de la rénovation du cadastre intervenue au début des années 1970.

Ultérieurement, les attestations immobilières rédigées après les décès de Monsieur et Madame GUILLAUME, en 1984 et 1989, ne faisaient pas état de ce passage. Pour que la Ville puisse se l'approprier, il conviendrait dans un premier temps d'établir un acte rectificatif aux termes duquel l'assiette du chemin serait versée au compte de Monsieur René GUILLAUME, fils de Monsieur et Madame Jules GUILLAUME, puis dans un second temps de dresser un acte de vente du chemin par Monsieur René GUILLAUME au profit de la Ville.

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement de la Ville » du 28 septembre 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **CHARGE** Maître Victor VANDEL de dresser l'acte rectificatif permettant d'attribuer le chemin piétonnier cadastré à Dole section BV n° 152 à Monsieur René GUILLAUME,
- **APPROUVE** l'acquisition à Monsieur GUILLAUME de ce passage d'une superficie de 1a 62ca (environ 68 m de longueur sur 2,40 m de largeur),
- **PRÉCISE** que cette acquisition sera réalisée moyennant le prix symbolique d'un euro,
- **AUTORISE** Monsieur le Député-maire à signer les deux actes à intervenir, dont les frais d'établissement seront supportés par la collectivité,
- **NOTE** que l'opération sera dispensée de droit au profit de la Direction Générale des Finances Publiques en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts,
- **APPROUVE** l'engagement de la procédure de classement dans le domaine public dudit chemin,
- **CHARGE** Monsieur le Député-maire de désigner à cette fin un commissaire enquêteur.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- ◆ Pilotage et Coordination
- ◆ Trésorerie Principale
- ◆ Moyens et Ressources/Finances
- ◆ Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme et Habitat
- ◆ Direction des Services Techniques
- ◆ Maître Victor VANDEL - Notaire Associé - 8 rue Joseph Thoret - 39100 Dole
- ◆ M. René GUILLAUME

*Fait à Dole, le 4 octobre 2016
Pour extrait certifié conforme,
Le Député-maire,*

Jean-Marie SERMIER.

